

## **Séance du 24 mars 2025**

Le vendredi 24 mars 2025, l'assemblée, régulièrement convoquée le 7 mars 2025, s'est réunie sous la présidence d'Isabelle FAOUCHER.

**Présents** : Isabelle FAOUCHER, Jean Baptiste CARTIER, Philippe LAPLAIGE, Éric BOUDEVILLE, Sandrine BRENOT, Claudine DJOUADI, Martine GAHOU, Sandrine VALENTIN, Loïc VERGNAC

**Représentés** :

Sébastien MEUNIER représenté par Isabelle FAOUCHER,

**Absents et excusés** : Sébastien CARADONNA

Secrétaire de la séance : Jean-Baptiste CARTIER

### **Ordre du jour** :

1. Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024 et Affectation de Résultats
2. Subventions aux personnes de droit privé
3. Vote des taxes locales 2025
4. Vote du budget 2025
5. Virement de crédit M57
6. Frais d'affranchissement 2024 RPI
7. Redevance d'occupation du domaine public des réseaux de télécommunication
8. Redevance d'occupation du domaine public due par Ennedi
10. Questions et Informations diverses :
  - Transfert des cantines scolaires à Dhuisy
  - Retour sur les réunions

Madame La Maire sollicite les membres du conseil pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour à savoir un dossier de Fond d'Équipement Rural. Elle souhaite également aborder les points autrement pour davantage de cohérence pour introduire le budget.

Aucune remarque n'est faite sur le compte-rendu du conseil municipal du 24 janvier 2025, il est adopté à l'unanimité.

**Vote du Compte Financier Unique et affectation des résultats  
DE\_005\_025**

Madame la Maire rappelle qu'avant de voter le budget de l'année en cours il faut examiner le Compte Financier Unique, CFU de l'année précédente. Il est à noter que le CFU se substitue, depuis 2024, au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Il est totalement dématérialisé. Il automatise les contrôles entre les données du compte de gestion du receveur et celles du compte administratif de la commune.

Madame la Maire quitte la salle. Madame DJOUADI, doyenne de l'assemblée, prend la parole et rend compte des résultats de l'année 2024.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		103 236,21	129 879,22		-26 643,01	
Opération de l'exercice	-192 260,11	235 279,75	-30 103,38	137 491,75	-222 363,49	372 771,50
<b>TOTAUX</b>	<b>-192 260,11</b>	<b>338 515,96</b>	<b>-159 982,60</b>	<b>137 491,75</b>	<b>249 006,50</b>	<b>372 771,50</b>
Résultat de clôture		146 255,85	-22 490,85			123 765,00
Reste à réaliser					0	0
Excédent de financement total						123 765,00

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CFU de la commune.

**Affectation des résultats :**

Il est décidé d'affecter les résultats comme suit :

22 490,85 au compte 1068, recette d'investissement  
 22 490,85 au compte 001, déficit d'investissement  
 123 765,00 au compte 002, excédent de fonctionnement

Délibération : adoptée

**Subventions aux personnes de droit privé  
DE\_006\_025**

Madame la Maire informe que les collectivités sont fortement sollicitées mais elle propose aux élus de renouveler, localement, les subventions d'un montant de 4 900 €, réparties comme suit :

Poney club de Dhuisy	3 400, 00 €
Aides à domicile (AMICIAL)	1 000, 00 €
La Croix rouge	500, 00 €

A l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal valide cette proposition. Néanmoins, Madame la Maire exprime sa déception quant au manque de retour de l'association AMICIAL depuis la reprise de l'ASSAD en janvier 2024.

Délibération : adoptée

## **Fixation des taux des taxes locales DE\_007\_025**

Tous les ans, le Conseil Municipal, de même qu'il vote le budget, a le devoir de voter les taux d'imposition pour des taxes locales:

Après débat,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2025, comme suit :

Taxe d'Habitation	8,50 %
Taxe sur le Foncier Bâti	31,50 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	30,00 %

La Maire informe que les premières retombées fiscales de la zone d'activité des Effaneaux ne devraient pas survenir avant 2029.

Délibération : adoptée

## **Fongibilité de virement de crédit DE\_008\_025**

Le référentiel M57 permet de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre hormis ceux concernant le personnel. Madame la Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à utiliser cette procédure

Les élus, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- autorise Madame la Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section

- donne tous les pouvoirs à Madame la Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Délibération : adoptée

## **Remboursement des frais d'affranchissement du RPI DE\_009\_025**

Madame la Maire informe que le siège du syndicat des écoles de Coulombs, Dhuisy, Germigny, Ocquerre et Vendrest a été transféré dans les locaux de la mairie de Dhuisy le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Il était précédemment situé à la mairie d'Ocquerre.

Sur proposition du Président du Syndicat des écoles, Madame la Maire indique que les frais d'affranchissement du courrier seront remboursés à la mairie de Dhuisy à hauteur des consommations constatées.

Elle indique que pour l'année 2024 le syndicat des écoles de Coulombs, Dhuisy, Germigny, Ocquerre et Vendrest a consommé pour 65,35 €.

Le Conseil, ouï cet exposé, donne un avis favorable au remboursement à la mairie de Dhuisy par le syndicat des écoles de ses frais d'affranchissement.

Délibération : adoptée

**Redevance d'Occupation du Domaine Public des réseaux de télécommunication  
DE\_010\_025**

Considérant que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en titre le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé ;

Considérant que les tarifs fixés pour 2006 par le décret n°2005-1676 étaient les suivants :

- pour le domaine public routier :
  - 30 € par kilomètre et par artère en souterrain
  - 40 € par kilomètre et par artère en aérien
  - 20 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques
- pour le domaine public non routier :
  - 1 000 € par kilomètre et par artère en souterrain et en aérien
  - 650 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques ;

Considérant que ce décret a également fixé les modalités de calcul de la revalorisation à effectuer chaque année, en fonction de l'évolution de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (TP 01) ;

Considérant que le coefficient pour l'année 2025 est 1,62182 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer pour l'année 2025, les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :

- Aériennes :  $0.550 \times 40 \times 1.62182 = 35.68 \text{ €}$
- Sous-sols :  $3.670 \times 30 \times 1.62182 = 178.56 \text{ €}$

Cette recette est inscrite au compte 70323.

Délibération : adoptée

**Redevance d'Occupation du Domaine Public due par ENEDIS  
DE\_011\_025**

Comme chaque année, le Conseil Municipal débat sur le montant de cette redevance codifiée par l'article R.2333-105.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, il

- **décide** de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum,
- **dit** que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales

Délibération : adoptée

**Vote du budget 2025  
DE\_012\_025**

Madame la Maire présente le budget unique proposé pour 2025.

Après débat, le budget primitif 2025 est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés pour :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 317 101,66

Dépenses et recettes d'investissement : 75 166,66

Soit un budget total de dépenses : 392 268,32

Soit un budget total de recettes : 392 268,32

Délibération : adoptée

### **Demande de subvention F.E.R. DE\_012\_025**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le RPI a sollicité la Commune pour mettre à disposition la Dhuiséenne pour la restauration scolaire du regroupement pédagogique à compter de la rentrée de septembre 2025. Cette demande nécessite des travaux pour pouvoir accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

Le sujet avait déjà abordé l'année passée pour lequel le Conseil Municipal avait donné un avis favorable au regroupement des cantines scolaires dans la salle polyvalente de Dhuisy. Cela nécessite des travaux à court terme, entre autres la pose de prises électriques adéquates pour les fours réservés au RPI, l'agencement de la cuisine.

Madame la Maire explique au Conseil Municipal que le Département accompagne les communes de moins de 2 000 habitants dans les projets d'investissement par le biais du Fonds d'Equipement Rural (FER).

Elle souligne qu'un projet d'agrandissement pour la création de zone de rangement pourrait être éligible.

Madame la Maire précise que le taux de subvention est de 50 % maximum appliqué à un montant subventionnable plafonné à 100 000.00 € HT.

Le Conseil Municipal délibère et,

-décide à l'unanimité de solliciter l'attribution de cette subvention représentant 50 % d'un montant de travaux plafonnés à 100 000.00 € HT et s'engage à financer la quote-part communale correspondante.

-donne tous les pouvoirs au Maire d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous les documents pour la demande de subvention.

Délibération : adoptée

### **Informations et Questions diverses**

1/Rentrée scolaire:

Plusieurs réunions se sont déroulées en prévision de la prochaine rentrée. Les effectifs sont à la baisse d'une dizaine d'enfants. S'ils se confirmaient, le nombre serait inférieur à vingt élèves par classe et une fermeture serait probablement annoncée en juin. Les élèves seraient alors répartis sur des triples niveaux.

2/Effaneaux :

Tract de NG Concept distribué dans les boîtes aux lettres des administrés et mis sur le site communal.

3/Retour sur les différentes réunions et commissions :

RPI : Madame BRENOT présente le budget 2025 et la part revenant à la commune.

CES : Madame BRENOT, déléguée au syndicat des collègues fait de même pour le syndicat regroupant les deux établissements du secteur.

COPIL Natura 2000 : Monsieur BOUDEVILLE a assisté à la réunion du 4 mars pour laquelle nous n'avons pas reçu de compte-rendu. Une prochaine réunion sur les massifs forestiers a lieu le 28 avril.

Lecture publique : Madame GAHOU présente le travail effectué par la Communauté de communes. Un diagnostic est établi présentant les différentes bibliothèques du territoire.

Covaltri : Madame DJOUADI explique que le syndicat a signé une convention de groupement avec le SMITOM, l'agglomération du Pays de Meaux et celle des Plaines & Monts de France pour la lutte contre les dépôts sauvages. Elle dépose tout un dossier à étudier et à utiliser suivant les situations.

A savoir, qu'environ 8 m<sup>3</sup> des plaques d'amiante ont été déposés dans les bois communaux. Le Maire de Vendrest a organisé leur enlèvement pour un montant négocié sans transport à plus de 5 000 € dont 1/3 est à la charge de DHUISY.

RGPD : suite à la défection d'Agedi sur cette prestation, Madame BRENOT résume l'audit d'ADICO, notre nouveau partenaire.

4/ Salle La Dhuiséenne

Les audits annuels imposés ont coûté environ 3 200 € TTC.

Les charges annuelles 2024 sont :

Arbrotech : 3 000 € TTC

Eau 257

Electricité 3 000

Entretien : 1 000

Soit plus de 10 000€/ 16 locations hors association.

Madame la Maire souhaite qu'une réflexion soit menée sur une éventuelle augmentation des prix de la location de la salle.

5/Agenda :

06/04: Belote

20/04 : Chasse aux œufs

28/04 : Massifs forestiers

03/06 : Soirée du terroir Seine-et-marnais

Isabelle FAOUCHER  
Président de séance

Jean-Baptiste CARTIER  
Secrétaire de séance